



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL AYANT SIEGE
LE 30 SEPTEMBRE 2025 A 20H00**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 30 septembre à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 23 septembre, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David MONNIER, maire des CORVÉES-LES YYS.

Présents : David MONNIER, Jérôme BETOULLE, Edouard MICHEL, Patrick LE DORLOT, Nadine NANTEUIL et Clément LEKEUX

Pouvoirs : M Joël BOURNISSIEN pouvoir à M MICHEL

Absentes Emilie FOSSEPREZ, Monique CLAY et Sophie MULLER

Secrétaire de séance : Patrick Le DOLROT

Formant la majorité des membres en exercice. (**Votants :** 7 Présents : 6 Absents : 3 - **Quorum :** 6)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil M Patrick Le Dorlot est désigné et accepte de remplir cette fonction.

Ordre du jour

- Délibération Prêt Crédit Mutuel travaux supplémentaires EAU
- Examen proposition M SOTHEAU pour le champ communal
- *Information Transfert EAU*
- *Personnel communal*
- *Information arrêt de bus le Theuil*
- *Devis abattage de la haie du Theuil*
- *Règlement feux d'artifice*
- *Limiteur de son de la salle polyvalente*
- *Repas des anciens*
- *11 novembre*
- *Bilan du Vide-grenier*
- *Projet d'antenne New deal*
- *Tarifs ELI*
- *Informations et Questions diverses*

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : autorisation à M le Maire de signer la convention concernant la télétransmission des actes dématérialisés de la commune avec

la préfecture d'Eure et Loir. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Délibération Autorisation de signer la convention avec la préfecture d' Eure et Loir organisant la télétransmission des actes de la commune

M le Maire donne lecture du modèle de délibération envoyé par les services de la préfecture d'Eure et Loir concernant la mise en œuvre de la télétransmission des actes de la commune. Mme la secrétaire stipule que l'adoption de la comptabilité M 57 induit que le Compte Financier Unique (en remplacement du compte de gestion et du compte administratif) soit exclusivement envoyé aux services de l'Etat par voie dématérialisée.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère et à l'unanimité, autorise M le Maire à signer la convention avec les services de l'Etat.

M Lekeux demande le coût de cette dématérialisation. Mme la secrétaire présente un devis de SRCI, elle souligne qu'elle est en attente d'un autre devis. La mise en place de ce service est proposée à 1 202.40€ HT soit 1 442.88€TTC suivi d'un abonnement annuel de 82€HT soit 98.40€ par an. Le contrat est signé pour une durée de 3 ans. M le Maire indique au conseil qu'il choisira le devis le moins-disant.

Choix du prêt pour les travaux supplémentaire de l'Interconnexion Eau

M le Maire rappelle que la commune doit contracter un prêt de 55 000€ pour le surcoût des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable et que les banques suivantes ont été sollicitées :

Caisse d'Epargne
Crédit Mutuel
Crédit Agricole

La Caisse d'Epargne a proposé un taux à 3.85% sur 20 ans

Le Crédit agricole n'a pas fait d'offre puisqu'il ne peut pas s'aligner sur le taux du Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel propose un taux à 1.50% sur 20 ans

M le Maire explique que le Crédit Mutuel a créé un produit dédié aux petites communes pour les aider à financer les investissements relatifs à la production et la distribution de l'eau potable.

Considérant le taux proposé par le Crédit Mutuel, le conseil à l'unanimité, valide l'offre suivante et autorise M le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Montant : 55 000€

Taux 1.50€

Frais de dossier 150€

Echéances constantes.

M Betoulle revient sur le surcoût des travaux d'interconnexion et se pose la question quant à l'efficiencia du bureau d'étude, le surcoût étant de plus de 100 000€ entre les communes de Champrond en Gâtine et les Corvées les Yys. M le Maire informe que les 2 communes ont écrit au bureau d'étude pour avoir des explications sur le sujet. La réponse de l'entreprise est plutôt une fin de non-recevoir.

Proposition d'achat de M Sotheau

M le Maire informe que conformément à la décision du conseil du 17 juin 2025, il a contacté le locataire du champ de la commune cadastré ZK n 27 pour savoir s'il serait intéressé pour l'acheter.

L'EARL la CHENARDIERE a répondu par écrit qu'il propose le prix de 7000€ frais de notaire inclus. M Lekeux informe que les frais de notaire seraient d'environ 800€, soit une recette pour la commune d'environ 6 200€.

Le conseil municipal après délibération, donne son accord pour la vente à 7 000€ frais de notaire inclus, et donne l'autorisation à M le Maire de signer la vente et tous les documents s'y rapportant.

M le Maire propose de demander à M Sotheau, représentant de l'EARL LA CHENARDIERE, de contacter son notaire pour la rédaction de l'acte. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

TRANSFERT EAU et INTERCONNEXION

M le Maire fait part au conseil municipal que les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable sont terminés et que les réserves ont été levées, la réception des travaux a été signée.

Concernant le transfert EAU :

M le Maire informe que les travaux de sectorisation commenceront courant octobre, 2 compteurs de sectorisation : 1 rue du Soleil Levant, l'autre au Petit Gué.

M le Maire informe que le diagnostic forage aura lieu semaine 47 (17 au 21 novembre) le bureau d'étude prendra à sa charge tous les frais supplémentaires si besoin (difficulté d'accéder au réseau).

M le Maire signale que la commune doit mettre en provision les impayés de l'eau, qui restent à la charge de la commune. Le montant est à ce jour de 2 505.36€ comprenant les impayés de 2018 à 2023.

M le Maire propose d'informer la population sur la prise de la compétence par la communauté de communes Terres de Perche et sur l'augmentation du prix de l'eau. La communauté de communes organisera une réunion le 07 octobre à ce sujet. Le prix de l'eau est estimée pour le fonctionnement à 2.60€ le m3 et pour l'investissement il est prévu d'ajouter 1 euro par m3 soit un prix estimé à 3.60€ et jusqu'à 4€ dans 6 ans.

M Betoulle indique que c'est le maire, qui recevra les doléances des administrés et non pas le président de la Communauté de Communes, sachant que le maire des Corvées les Yys a voté contre cette prise de compétence.

M le Maire demande si la commune doit communiquer sur le futur prix du m3, M Le Dorlot pense que les administrés doivent connaître le prix de l'eau.

M le Maire fait savoir que certaines fosses septiques sont obsolètes, il trouve dommageable de ne pas aider en amont pour permettre à la population de mettre aux normes leurs assainissements individuels, ce qui éviterait des rejets de pollution, qu'il faudrait ensuite traiter.

M Betoulle souligne que l'effet pervers de l'interconnexion est de mixer différentes eaux de qualité différentes afin de réduire la pollution de certaines eaux ou d'augmenter la qualité de certaines eaux.

M le Maire informe qu'au vu du montant des travaux de réparation du château d'eau, il n'est pas sûr que la communauté de communes engage ces travaux, une bâche pourrait être proposée. Il indique que l'Agence de L'Eau refuse de subventionner ces travaux.

M Le Dorlot indique que les présidents de communauté de communes devraient être élus au suffrage universel afin de présenter un programme et de faire face aux électeurs plutôt que d'être élus par les maires. M Le Dorlot souligne que c'est le cas en Allemagne.

Personnel Communal

M le Maire informe que M Sébastien JACQUET a été titularisé en septembre et que Mme Sophie PRELLE a commencé ses fonctions de secrétaire de mairie en septembre.

Information Arrêt de bus au Theuil

M le Maire informe que la demande de délai a été acceptée par le représentant de la région. La demande de travaux pour le coffret électrique a été lancée. Le retour d'ENEDIS serait plutôt rassurant pour la commune, ENEDIS prendrait ces travaux à sa charge puisqu'il s'agit de travaux liés à la sécurité. M le Maire informe que pour la création de la plateforme, la commune bénéficiera d'une subvention de 2700€ pour une dépense de 6 000€ de travaux dans le cadre des amendes de police. Toutefois la seconde tranche des travaux concernant l'arrachage de la haie et la création d'une grande bande pouvant supporter le bus à la place de la haie est chiffrée à 12 000€.

M Lekeux estime que ce projet ne serait pas esthétique, à cause de la création d'un grand triangle de calcaire ou de bitume et le coût en serait exorbitant. M le Maire propose au conseil d'acquérir le taillis situé en bas de la route Le Pré du Theuil pour créer un arrêt de bus. Le conseil lui demande de contacter le propriétaire, cette solution serait vraisemblablement moins onéreuse.

Règlement Feux d'artifice

M le Maire revient sur l'incident d'un feu d'artifice tiré par un administré en plein été par temps de sécheresse sans avoir averti qui que ce soit. M le Maire demande l'avis aux conseillers municipaux sur le fait de réglementer les tirs de feu d'artifice. M Betoulle informe que les arrêtés municipaux sont du pouvoir de police du maire.

Après discussion, le conseil municipal décide que M le Maire prévoit dans son arrêté que les tirs de feux d'artifices devront faire l'objet d'une autorisation préalable de la commune et que la personne qui demandera l'autorisation devra avertir à minima ses voisins. Le maire pourra en cas de constatation d'infraction infliger une amende à l'auteur des faits.

Limiteur de son

M le Maire donne lecture d'un courriel de la préfecture stipulant que ses services avaient reçu une lettre anonyme concernant le bruit émanant d'une location de la salle des fêtes.

Les services de l'Etat ont donc demandé à la commune le nombre de locations en 2024, le règlement et le plan de la salle communale.

Durant l'attente de la réponse des services de la préfecture M le Maire a demandé un devis pour l'installation d'un limiteur de son, qui s'élève à 5 904€TTC.

M le Maire a demandé aux habitants proches de la salle des fêtes, s'ils étaient dérangés par le bruit issu de la salle, très peu ont indiqué une gêne.

Mrs LEKEUX et BETOULLE trouvent ce tarif trop prohibitif, sachant qu'une seule plainte a été déposée.

M Betoulle propose de modifier le règlement en instaurant une pénalité pour nuisances sonores ayant entraîné le déplacement du maire et/ou des adjoints, qui pourrait être de 70 à 80€.

Repas des Anciens

M le Maire informe que le repas aura lieu le 26 octobre au restaurant Le Sébastopol. Le prix est de 38€, gratuit pour les aînés de 65 ans et plus ainsi que pour les employés communaux. Mme Nantheuil se propose de regarder les propositions de menu.

11 Novembre

M le Maire propose l'organisation suivante ;

Rendez-vous à 10h45 à la mairie

Départ au Monument aux Morts à 11h

Vin d'honneur

Projet New Deal

M le Maire informe, qu'il a rencontré le représentant de Bouygues et de la société Eiffage pour l'implantation d'un mat d'antenne téléphonique. L'emplacement que la commune a réservé à cet équipement se situe derrière la salle polyvalente, ce qui leur convient. Deux opérateurs y seront installés : SFR et Bouygues et une place resterait en attente. M le Maire informe que le mat sera installé dès que les études seront réalisées. Le bail sera signé avec le groupe Phenix, filiale du groupe Bouygues. La commune pourra, peut-être, percevoir une redevance pour occupation du domaine public.

Information Tarifs Eure et Loir Ingénierie

M le Maire informe que le service ELI est déficitaire, pour rappel ELI s'occupe des études relatives aux travaux de voirie ; M Betoulle confirme le déficit financier. Il souligne que 265 communes sont adhérentes à ce service.

Informations et Questions diverses

M le Maire présente un devis pour la réparation de la porte du frigo de la salle polyvalente ; remplacement de la porte complète 572€ et prix d'un frigo neuf 3 024€. M Lekeux demande si la commune a contacté METRO, qui n'a pas été sollicitée car c'est l'entreprise qui est intervenue pour la réparation, qui a établi les devis. M Lekeux souligne que les prix sont plus intéressants chez Metro. Aucune décision prise.

Mr le Dorlot informe le conseil qu'un goûter de Noël sera organisé pour les enfants par l'association La Cédille et la commune. Mme Nantheuil va s'occuper de la commande des sapins. Prévenir Saint Denis de Puits

Adhésion à la fondation du Patrimoine : le conseil municipal décide d'adhérer à la fondation du Patrimoine

Nunavut L'association Nunavut a une consommation anormale d'eau en 2025, elle sollicite la mise en place du dispositif WARSMANN. M Betoulle souligne qu'au vu des pièces fournies, l'association ne peut pas bénéficier de la loi WARSMANN car il faut que la fuite soit non visible et que la facture des travaux mentionne un terrassement ou une recherche de fuite non visible. Il propose de suspendre la facture afin de trouver une solution. Le conseil valide la suspension de la facture

Visite de l'église du 13 septembre : M Betoulle informe qu'il a visité l'église dans le cadre de celle organisée par l'association Notre Patrimoine, Il a reçu des remarques sur l'entretien de l'église et notamment si l'employé communal peut faire le ménage et les petites réparations. M le Maire indique qu'il va étudier la question.

M Lekeux demande s'il est possible de ramasser les branches au Panama, la réponse est positive.

M Michel demande quand les élus doivent mettre la neutralité. M le Maire souhaite voir avec une entreprise que la commune a mandatée pour le 15 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

David MONNIER

Patrick Le Dorlot